

REGLEMENT VTT DEPARTEMENTAL **DES SAPEURS POMPIERS DU GARD**

ARTICLE 1 : Organisation

Le Centre de Secours Principal de BAGNOLS SUR CEZE et son Amicale, sous couvert de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du GARD, organisent une épreuve départementale de VTT à l'attention de tous les SP et PATS du GARD.

Cette épreuve est prévue le **SAMEDI 6 MAI 2023** sur la commune de Saint Gervais dans le GARD. L'inscription à la course vaut l'acceptation du présent règlement.

L'accueil de participants se fera à la salle « **la coquillonne** », le jour de la course de 15h30 à 16h30.

ARTICLE 2 : Condition de participation

Cette épreuve est ouverte :

- A tous les SP, en activité de service inscrit au registre du Corps Départemental du GARD ;
- Aux JSP du GARD, inscrits à l'Association JSP au 1^{er} janvier 2023
- Aux vétérans (Anciens Sapeurs Pompiers du GARD) ;
- Aux personnels administratifs et techniques du SDIS du GARD.

Une autorisation parentale est exigée pour toute inscription d'un concurrent mineur.

L'aptitude médicale du participant devra être conforme aux règlements en vigueur. *(Concernant les personnels PATS et vétérans, un certificat médical ou la photocopie d'une licence sportive en cours de validité devra être fourni).*

ARTICLE 3 : Parcours

L'épreuve comporte une boucle comprise entre 12 et 13 kilomètres à parcourir 1 ou 2 fois en fonction de la catégorie.

Le parcours sera matérialisé par de la rubalise et des signaleurs. La nature du terrain est de type « piste DFCI », monotrace avec dénivelé positif et négatif.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires et le parcours.

ARTICLE 4 : Catégories

Les âges sont pris en compte à l'année civile.

	CATEGORIES	TRANCHE D'AGE	Année de Naissance	Nbre de tours
A	JSP Minimes (H/F)	12 à 13 ans	2011-2010	1
B	JSP Cadets (H/F)	14 à 15 ans	2009-2008	1
C	JSP Juniors (H/F)	16 à 17 ans	2007-2006	1
D	SENIORS (H/F)	18 à 30 ans	2005-1993	2
E	MASTERS 1 (H/F)	31 à 40 ans	1992-1983	2
F	MASTERS 2 (H/F)	41 à 50 ans	1982-1973	2
G	MASTERS 3 (H/F)	51 à 57 ans	1972-1968	1

Si dans une ou plusieurs catégories le nombre d'engagés est inférieur à 5, les catégories pourront être regroupées en une seule catégorie.

ARTICLE 5 : Tenue

La tenue est libre, néanmoins le port du casque à coque rigide réglementaire est obligatoire. L'utilisation d'un vélo de type VTT est fortement conseillée. Une plaque de cadre numérotée, distribuée par l'organisateur devra être accrochée visiblement sur le guidon du vélo de chaque coureur.

ARTICLE 6 : Classement

Un classement général individuel et par catégorie, correspondant à l'ordre d'arrivée sera effectué.

ARTICLE 7 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

CHALLENGE : 1 trophée attribué pour le centre de secours le plus représenté (remis en jeu chaque année).

ARTICLE 8 : Sécurité

Le service de sécurité sera assuré par le personnel du SDIS du GARD. Il sera composé :

- 1 VSAV ou VSAVTT armé par 3 sapeurs-pompiers
- 1 Médecin
- 1 Infirmier
- Binômes de sécurité sur le parcours

Par ailleurs,

L'épreuve sera sécurisée par des signaleurs aux endroits sensibles du parcours.

Aucun véhicule ne sera admis sur le circuit à l'exception de ceux des organisateurs, des représentants de l'ordre ou du service de sécurité.

ARTICLE 9 : Déontologie

Chaque concurrent a obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et de prévenir l'organisation.

Chaque concurrent s'engage :

- A ne pas avoir de comportement dangereux pouvant nuire à un autre candidat ou tout autre personne présente sur le circuit.
- De respecter les consignes des signaleurs.
- De respecter les règles élémentaires de protection de la nature.

ARTICLE 10 : Inscription

Les inscriptions se réalisent uniquement en ligne sur le site internet suivant :

www.chronogard.fr : **LA COURSE DES POMPIERS – VTT départemental SP Gardois 2023**

Tarifs

Inscription VTT : 8 euros

Repas : 10 euros

ARTICLE 11 : Informations diverses :

- Retrait des dossards se fera à proximité de la zone du départ / arrivée
- Parking : à proximité du départ / arrivée
- Cérémonie des récompenses à proximité du départ / arrivée